

UNEC MAG

37

Le journal des adhérents à l'UNEC



ÉVÉNEMENT

À ne pas rater : salon
MCB by Beauté Sélection 2022

JURIDIQUE
La médecine du travail évolue

INTERVIEW
Rencontre avec Christophe Doré



SOMMAIRE

JURIDIQUE La médecine du travail évolue p. 4

INTERVIEW Rencontre avec Christophe Doré p. 8

INTERVIEW Le conseil exécutif de l'UNEC p. 9

CONSEILS Un dispositif de médiation pour les adhérents p. 10

ÉVÈNEMENT À ne pas rater : salon MCB by Beauté Sélection p. 13

DIGITAL Boostez votre activité sur Facebook p. 16

PORTRAIT Séverine Montécot : une coiffeuse engagée p. 18

UNEC MAG EST UNE PUBLICATION DE
L'UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE
 24, RUE ERLANGER 75016 PARIS – 01 42 61 53 24 – WWW.UNEC.FR
 ISSN 2275 – 0126 – NUMÉRO 37 : JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE 2022
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : CHRISTOPHE DORÉ
RÉDACTRICE EN CHEF : CARLA CHANTILLON
RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE : CÉLINE LAVAIL-GEORGIN
ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO : AURÉLIEN GLABAS,
 ISABELLE FLAYEUX, ISABELLE ROY, FRANCK LINGLART
ÉDITION DÉLÉGUÉE ET RÉDACTION : ÉDIMÉTIERS,
 DÉPARTEMENT DE LA SAS MÉDIA & ARTISANAT
MAQUETTE : CÉCILE GARLANTEZEC LIRIN

RÉDACTION GRAPHIQUE : PIXEL6TM
IMPRESSION : SOCOSPRINT (88)
CRÉDITS PHOTOS : P. 1 CRÉATION COIFFURE PAR BEATA BOURILLON
 POUR LE MCB, MAQUILLAGE : HIROKO MASUDA, PHOTO : JMNGUYEN ;
 P. 3 ADOBESTOCK (@JOHNALEXANDR) ; P. 4 À 7 ADOBESTOCK (@
 SEBRA, @ CALLISTO, @ YURIY KOHEMASOV) ; P. 9 @ FRÉDÉRIC
 LECARPENTIER ; P. 10 ADOBESTOCK (@ VIACHESLAV YAKOBCHUK) ;
 P. 13 @ JMNGUYEN.PHOTO ; P. 16 ADOBESTOCK (@ ESTRADAANTON) ;
 P. 18 ADOBESTOCK (@ 279PHOTO)
 CE MAGAZINE CONTIENT POUR CERTAINS ABONNÉS UN ENCART
 ADHÉSION



Cher(e) collègue,

Alors que nous entamons l'été, c'est avec une bonne nouvelle que j'ouvre cet éditto puisqu'en cette période particulièrement propice aux recrutements des apprentis, il a été acté le prolongement des aides en la matière. À l'heure où notre profession reste confrontée à de réelles difficultés de recrutement, voilà un coup de pouce de bon augure pour former les collaborateurs de demain.

Pour autant, il reste à ce jour un certain nombre de sujets brûlants pour assurer l'avenir de la coiffure et sur lesquels nous gardons un œil vigilant : parmi eux, le dossier de la réforme des retraites. À ce sujet, l'UNEC s'engage à défendre sans relâche les professionnels de la coiffure qui ont des carrières longues, afin qu'ils ne soient nullement pénalisés par le système qui sera bientôt adopté. Pour ce faire, une enquête a récemment été réalisée par nos soins auprès de la profession. Les résultats de celle-ci nous permettront de faire valoir au mieux et chiffres à l'appui notre position auprès d'Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein-emploi et de l'Insertion. La défense de vos intérêts, au plus haut de l'État, c'est aussi et surtout cela la mission de l'UNEC !

Faire briller la profession, montrer son dynamisme et son aura, y compris en ces temps incertains, voilà tout l'enjeu de cette nouvelle édition du salon professionnel MCB by Beauté Sélection coorganisée par l'UNEC. Je vous donne rendez-vous du 10 au 12 septembre prochain, Porte de Versailles, pour l'événement de la rentrée. Au programme, des rencontres, des échanges, des shows, de l'innovation pour lier l'utile au convivial et se retrouver « en vrai ». À cette occasion et comme à chaque édition, toute l'équipe de l'UNEC sera ravie de vous rencontrer sur son stand (K110) !

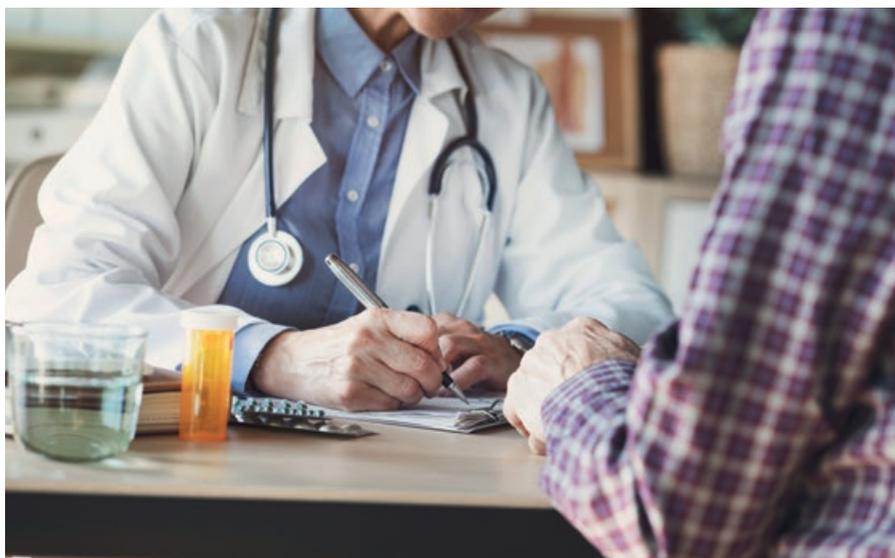
Bonne lecture !

Christophe Doré
Président de l'Union nationale des entreprises de coiffure

Loi Santé au travail

La médecine du travail évolue

LA LOI SANTÉ AU TRAVAIL EST DÉSORMAIS EN VIGUEUR DEPUIS LE 31 MARS DERNIER ET VIENT RENFORCER LES COMPÉTENCES DES SERVICES CHARGÉS DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL (SPST). PLUSIEURS DÉCRETS SONT ÉGALEMENT PARUS POUR ÉCLAIRCIR CERTAINES ZONES D'OMBRE SUR CETTE NOUVELLE RÉGLEMENTATION.



Nous vous en parlions dans notre magazine n° 35, la loi du 2 août 2021 est entrée en vigueur en mars dernier. Ces nouvelles mesures ont pour but de renforcer la prévention et la santé au sein

du monde professionnel et de réorganiser les services de prévention et de santé au travail (SPST) ainsi que d'accompagner des salariés jusqu'alors exclus de ces services. Faisons le point.

Renforcement de la loi Santé au travail

❖ UNE VISITE DE PRÉREPRISE PLUS PRÉCOCE

La visite de préreprise, visant à anticiper le retour au travail du salarié dans de bonnes conditions, peut être organisée pour les arrêts

de travail supérieurs à 30 jours et non plus 3 mois, mais elle reste facultative. Cette visite peut être demandée par le médecin traitant, l'Assurance maladie, le médecin du travail mais également par le salarié lui-même.

☑ RÉALISATION D'UN RENDEZ-VOUS DE LIAISON

Ce nouveau « rendez-vous de liaison » est destiné à maintenir le contact entre le salarié en arrêt de travail et son employeur, ceci dans le but de renforcer la prévention et la santé au travail et d'anticiper la perte d'un emploi pour des raisons de santé ou de handicap. Il peut être organisé pour les arrêts de travail consécutifs à un accident ou une maladie, d'origine professionnelle ou non dont la durée d'absence est fixée à 30 jours minimum.

Ce rendez-vous permet notamment d'informer le salarié sur les actions de prévention de désinsertion professionnelle, d'un examen de pré-prise et de mesures d'aménagement du poste et du temps de travail.

Employeur et salarié peuvent tous deux en faire la demande, le salarié est libre de refuser le rendez-vous sans être inquiété. Cet entretien peut se tenir pendant la période d'arrêt de travail du salarié. Il est en outre prévu que l'employeur informe le salarié qu'il peut en solliciter l'organisation.

☑ VISITES DE REPRISES MOINS FRÉQUENTES EN CAS DE MALADIE OU D'ACCIDENT NON PROFESSIONNEL

Pour les absences pour maladie ou accident non professionnel, la visite de reprise s'impose

à partir de 60 jours d'absence, contre 30 jours auparavant. Il appartient à l'employeur d'informer la médecine du travail dès qu'il a connaissance de la date de fin de l'arrêt du salarié et d'organiser la visite de reprise dans les 8 jours suivant le retour de l'employé.

En revanche, le salarié bénéficie toujours d'une visite de reprise à la suite d'un congé de maternité, d'une absence pour cause de maladie professionnelle quelle que soit la durée de l'arrêt, ou d'une absence d'au moins 30 jours pour accident du travail.

☑ CRÉATION DE LA VISITE POST-EXPOSITION

Ce suivi post-exposition, remplaçant la visite médicale avant le départ en retraite, concerne les salariés qui font l'objet d'un suivi médical renforcé et qui ont été exposés à des risques particuliers pour leur santé ou leur sécurité.

Dès que l'employeur aura connaissance de la cessation d'exposition d'un salarié à des risques particuliers pour sa santé ou sa sécurité justifiant un suivi individuel renforcé, l'employeur en informera son SPST afin d'organiser la visite post-exposition. Il avisera sans délai le salarié de la transmission de cette information. Cette visite pourra déboucher sur la mise en place obligatoire d'une surveillance post-professionnelle si le médecin du travail juge ce dispositif nécessaire.

Refonte du fonctionnement des services de prévention et de santé au travail

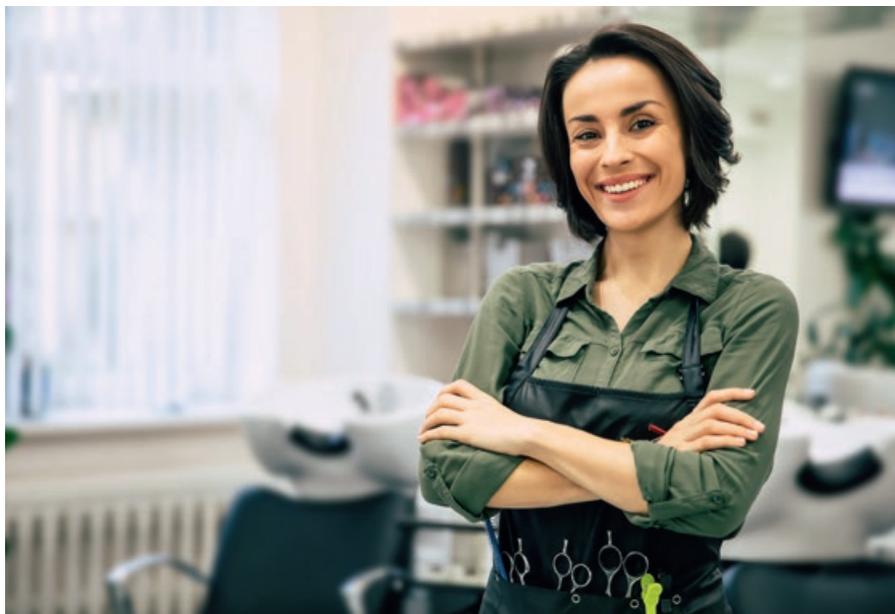
☑ LE MÉDECIN DU TRAVAIL PEUT DÉLÉGUER CERTAINES MISSIONS

Désormais, le médecin du travail pourra, sous sa responsabilité et dans le cadre de protocoles écrits, déléguer certaines de ses missions. Un décret précise les conditions en prévoyant plusieurs niveaux de délégation :

- le médecin du travail pouvait jusqu'alors confier à un collaborateur médecin la réalisation

de visites et d'exams relatifs au suivi individuel des salariés dans le cadre d'un protocole écrit. Le décret ouvre dorénavant la possibilité de déléguer ces missions aux internes en médecine du travail ;

- il pourra également déléguer la réalisation des principaux exams et visites aux infirmiers qualifiés en santé du travail* à l'exception de l'examen médical d'aptitude et de son renouvellement, ou encore de la visite médicale



post-exposition créée récemment (voir précédemment dans cet article) ;

- le médecin du travail peut également, à l'exception des visites et examens, confier des missions aux personnels concourant au SPST et aux membres de l'équipe pluridisciplinaire.

La délégation des missions doit respecter certaines conditions, à savoir, être :

- réalisées sous la responsabilité du médecin du travail ;

- adaptées à la formation et aux compétences des professionnels de santé ;

- mises en œuvre dans le respect du projet de service pluriannuel lorsque les missions sont confiées aux membres de l'équipe pluridisciplinaire.

*L'infirmier en santé au travail qui réalise une visite ou un examen sur délégation doit pouvoir, si nécessaire, orienter sans délai le travailleur vers un médecin du travail.

✓ L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'INFIRMIER EN SANTÉ DU TRAVAIL

La loi a clairement défini les missions et les modalités de formation des infirmiers en santé

au travail, le décret vient réaffirmer le principe selon lequel l'infirmier assure ses missions sous l'autorité du médecin de travail de l'entreprise ou du SPSTI (interentreprises). Sa mission est désormais principalement orientée vers la prévention.

L'entretien infirmier peut désormais être mis en place à l'initiative de l'infirmier avec l'accord et sous la responsabilité du médecin du travail. Il peut également participer à des actions en milieu du travail et d'informations collectives conçues en collaboration avec le médecin du travail et avec son approbation.

Enfin, l'infirmier en santé du travail peut également participer aux rendez-vous de liaison (voir réalisation d'un rendez-vous de liaison).

✓ TÉLÉCONSULTATION

La loi autorise désormais les professionnels de santé au travail à recourir à la téléconsultation. Ce recours doit se faire en vidéoconsultation à la demande du professionnel de santé ou du travailleur et avec le consentement de chacun. Le personnel de santé pourra

également décider de programmer une nouvelle visite en présence du travailleur si l'état de santé du travailleur le nécessite, que la qualité sonore et visuelle de l'entretien est mauvaise, ou que la confidentialité de l'échange n'est pas respectée.

La visite ou l'examen peut être réalisé(e) sur le lieu de travail dans un local adapté fourni par l'employeur.

❖ INDÉPENDANTS ET SALARIÉS EXTÉRIEURS À L'ENTREPRISE

Le suivi en santé au travail est étendu aux intérimaires, aux salariés des entreprises sous-traitantes et aux travailleurs indépendants.

Indépendants

Les travailleurs indépendants peuvent s'affilier au SPSTI. Ils peuvent désormais bénéficier d'une offre spécifique de services en matière de prévention de la désinsertion et des risques professionnels et de suivi individuel. Si les SPSTI sont obligés de proposer une offre spécifique aux indépendants, ils sont en revanche libres d'en déterminer le contenu et le tarif.

Travailleurs d'entreprises extérieures

Si le suivi individuel de l'état de santé des salariés d'entreprises extérieures était à la charge de l'entreprise qui les rémunère, une nouvelle directive permet aux entreprises qui font appel à des prestataires, et qui disposent d'un SPST autonome d'assurer la prévention des risques professionnels de manière conjointe. Il faut pour cela que l'intervention au sein de l'entreprise ait un caractère permanent ou que les deux conditions suivantes soient réunies :

- que l'intervention de l'entreprise extérieure représente un nombre total d'heures de travail au moins égal à 400 heures sur 12 mois ou moins ;
- que le salarié soit exposé à des risques particuliers pour sa santé ou sa sécurité, de celles de ses collègues ou d'autres personnes évoluant dans l'environnement immédiat de travail ou exerce dans les conditions du travail de nuit.

Travailleurs temporaires

La loi permet également, à titre expérimental sur les trois prochaines années, de permettre aux intérimaires de bénéficier d'actions de prévention collective organisées par un SPST.

L'aide exceptionnelle à l'embauche de jeunes alternants sera prolongée jusqu'à fin 2022

L'aide accordée aux employeurs qui recrutent des alternants (apprentis et jeunes en contrat de professionnalisation) sera prolongée pour des contrats conclus jusqu'à la fin de l'année 2022.

C'est ce qu'annonce un communiqué de presse du ministère du Travail publié le 24 mai 2022. Ces mesures font suite au plan « 1 jeune, 1 solution » et s'inscrivent dans le cadre du dispositif « France Relance ». Elles visent à faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes particulièrement touchés par les conséquences de la crise sanitaire. L'aide exceptionnelle est de 5 000 € pour le recrutement d'un alternant (en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) de moins de 18 ans et de 8 000 € si celui-ci a plus de 18 ans et moins de 30 ans et prépare un diplôme, un titre professionnel ou un certificat de qualification jusqu'au master (bac +5). Ce montant s'applique à compter du premier jour du mois suivant la date de ses 18 ans.



Rencontre avec Christophe Doré

PREMIER VICE-PRÉSIDENT DEPUIS 2014, CHRISTOPHE DORÉ A SUCCÉDÉ À BERNARD STALTER À LA PRÉSIDENTENCE DE L'UNEC EN 2020. LE 20 MARS DERNIER, IL A ÉTÉ RÉÉLU À L'UNANIMITÉ À LA TÊTE DE LA PREMIÈRE ORGANISATION PROFESSIONNELLE PATRONALE DE LA COIFFURE AVEC UN PROGRAMME AMBITIEUX.

Quels sont les principaux enjeux de votre mandature 2022-2027 ?

Christophe Doré : Si j'ai été honoré de la confiance de mes pairs pour porter mon projet de mandature, je veux préciser que seul je ne ferai rien, c'est un projet d'ensemble, de collaboration. Les enjeux sont multiples. Nous devons continuer de porter haut et fort la voie de l'apprentissage dans notre métier et en défendre les conditions d'accès auprès des pouvoirs publics. Il nous faut aussi poursuivre la promotion de notre métier autour de différents axes : le développement de la filière, de la formation, de l'entrepreneuriat. Dans cette optique, nous mettons en place un Institut Coiffeur Créateur-Repreneur ou I2CR, qui proposera aux entrepreneurs en devenir, jeunes ou aguerris, une formation structurante et sur mesure. Axe fort de notre mandature, cet outil est en phase de finalisation.

Par quels autres moyens comptez-vous continuer à valoriser le secteur de la coiffure ?

C.D. : En tout premier lieu, par le biais de concours, à l'image du concours du Hair Artist Award – Le Meilleur Apprenti de France organisé fin mai par Raphaël Perrier avec l'Union nationale des entreprises de coiffure, et via la filière artisanale que nous développons avec CMA France. Cela passe aussi par la poursuite de la valorisation des CQP (certificats de qualification

professionnelle). Nous devons faire en sorte que notre métier reste le 2^e métier de l'artisanat après le bâtiment, afin de continuer de peser auprès des pouvoirs publics, au niveau de l'artisanat et de l'économie de proximité.

Comment comptez-vous anticiper les évolutions du métier ?

C.D. : Le métier évolue énormément à travers des concepts portés par une nouvelle génération d'entrepreneurs, de jeunes start-upers et la mise en place des prises de rendez-vous en ligne. Anticiper, c'est travailler dans ce sens, être au cœur de l'innovation et avoir une cellule prospective pour voir les changements, la demande des chefs d'entreprise. De manière à être un peu à l'affût pour éviter de trop subir, nous avons créé le groupe 3AC : Agir Anticiper pour l'Avenir de la Coiffure.

Faut-il travailler à la réinvention de la profession ?

C.D. : Certes, aujourd'hui la demande est un peu différente, pour autant plutôt que de réinventer la profession, je crois que nous devons continuer de faire en sorte que ce métier soit reconnu comme il l'est du grand public. Ce n'est pas par hasard s'il a été jugé essentiel durant le Covid-19. Nous devons surtout lui redonner ses lettres de noblesse et le positionner à sa juste valeur. Lorsqu'un jeune veut s'engager dans cette voie, il faut qu'il le fasse par passion et qu'il exerce ensuite avec beaucoup de fierté.

Allez-vous poursuivre la transformation de l'Union nationale des entreprises de coiffure ?

C.D. : Oui, c'est un vrai enjeu de notre mandature, pour que l'Union nationale des entreprises de coiffure reste la première organisation professionnelle patronale du secteur et continue à augmenter son nombre d'adhérents. Nous devons nous moderniser et travailler à renforcer notre poids régionalement pour faire en sorte que sur les territoires, l'action soit vraiment



portée en proximité des chefs d'entreprise. Il faut régionaliser le côté administratif pour libérer du temps sur le côté opérationnel. Notre ambition est de faire évoluer l'Union nationale des entreprises de coiffure de manière à ce qu'elle soit une organisation professionnelle forte, moderne et incontournable, toujours plus proche de ses adhérents.

En résumé, comment qualifiez-vous votre engagement avec la nouvelle équipe pour cette mandature 2022-2027 ?

C.D. : Être utile par passion !



Zoom sur...

Le conseil exécutif de l'UNEC élu pour la mandature 2022-2027



Christophe Doré
Président



Fabienne Munoz
1^{re} vice-présidente



Laurent Melin
2^e vice-président



Magali Barantin
Membre, présidente de la Commission économique et développement durable



Laure Bazan
Membre



David Brault
Membre, en charge de l'Institut créateur repreneur



Patrick Cochereau
Membre



Guillaume Dartois
Membre, président de la Commission des finances



Christophe Desmedt
Membre, président de la Commission formation



David Martin
Membre, président de la Commission dialogue social



Martine Michel
Membre



Robert Mouttet
Membre



Romain Mouynet
Trésorier



Raphaël Perrier
Membre, président de la Commission artistique et concours



Anne Quellery
Membre



Rosa Saraiva
Secrétaire



Marie-Jeanne Simonini
Membre

Délégués



Franck François
Délégué représentant le secteur des franchises



Sabine Pires
Déléguée représentante du secteur de la coiffure à domicile



Benjamin Stalter
Délégué en charge du dossier « 3AC »

Un dispositif de médiation pour les adhérents

DEPUIS 2016, LES CONSOMMATEURS ONT LE DROIT DE RECOURIR GRATUITEMENT À UN DISPOSITIF DE MÉDIATION AFIN DE RÉGLER À L'AMIABLE UN LITIGE QUI LES OPPOSE AU PROFESSIONNEL. UN SERVICE QUE VOUS DEVEZ SYSTÉMATIQUEMENT GARANTIR À VOS CLIENTS. L'UNEC PROPOSE AUX ADHÉRENTS DE DÉSIGNER GRATUITEMENT SON PARTENAIRE CM2C COMME MÉDIATEUR À LA CONSOMMATION.

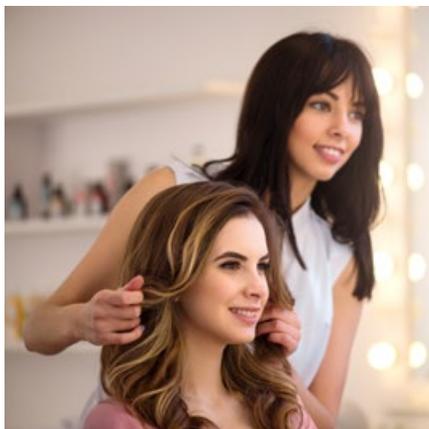
En tant que professionnel, il est de votre devoir de proposer à vos clients un dispositif de médiation. Il s'agit d'un processus de règlement des litiges par lequel un consommateur et un professionnel tentent de parvenir à un accord pour résoudre à l'amiable un litige qui les oppose par le biais d'un médiateur à la consommation. Obligatoire depuis 2016, un professionnel qui n'a pas désigné un médiateur encourt une forte amende (3 000 euros pour une personne physique, 15 000 euros pour une personne morale).

L'UNEC VOUS PROPOSE CM2C

Pour faciliter vos démarches, l'UNEC vous propose de désigner son partenaire CM2C comme médiateur de la consommation. L'inscription est gratuite (incluse dans le cadre du montant de votre cotisation) mais elle n'est pas automatique, vous devez en faire la demande sur le site de CM2C. Partenariat renouvelé le 13 mars dernier, il est également impératif pour les adhérents qui bénéficiaient déjà des services de la CM2C, par l'intermédiaire de l'UNEC, de renouveler leur inscription. À noter que vous êtes également libre de choisir un autre médiateur à votre convenance.

BON À SAVOIR

Si l'inscription est bien gratuite, vous vous engagez toutefois en cas de saisine du médiateur par le consommateur à régler à la CM2C un montant de 30 € pour une médiation à distance et 70 € pour une médiation nécessitant le déplacement de l'expert.



Les coordonnées de votre médiateur doivent être disponibles sur votre site Internet, dans les conditions générales de vente ou de service de l'entreprise, les bons de commande ou par tout autre moyen approprié pour informer vos clients (fiche d'information disposée à votre caisse par exemple).

Pour s'inscrire

Rendez-vous sur le site de la CM2C et sélectionnez en tant que professionnel « Je souhaite que CM2C devienne mon médiateur ». En tant que fédération adhérente, sélectionnez l'UNEC et utilisez le code avantage réservé aux adhérents de l'UNEC disponible dans votre espace adhérent pour passer à l'étape suivante. Renseignez ensuite le formulaire en ligne et validez votre demande. Un e-mail vous confirmera votre engagement.



L'expression de vos boucles,
version professionnelle.

NOUVEAU
[Curl Expression]

La superdose d'hydratation professionnelle
des cheveux bouclés à crépus.

2x plus d'hydratation*. 11x plus de définition*.

L'ORÉAL
PROFESSIONNEL
PARIS

*Tests instrumentaux sur cheveux bouclés après l'application de la CRÈME-EN-MOUSSE 10-EN-1.
L'ORÉAL - SA au capital 107 082 474,40 € - Siège social : 14 rue Royale, 75391 PARIS Cedex 08 - R.C.S. Paris 632 012 100.
Visuel valable jusqu'au 10 septembre 2023.

UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES
DE COIFFURE

LA FORMATION :

À *deux*,
C'EST
mieux!

unec

L'UNEC, VOTRE PARTENAIRE FORMATION CONTINUE

Vous êtes chef d'entreprise de coiffure, conjoint collaborateur, associé ou auxiliaire familial, l'Union nationale des entreprises de coiffure vous conseille et vous accompagne dans le montage des dossiers de financement de vos formations auprès du FAFCEA, le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale.

POUR VOUS INFORMER SUR VOS DROITS À LA FORMATION ET EN SAVOIR PLUS SUR LES PROCÉDURES DE FINANCEMENT, CONTACTEZ-NOUS : UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE · TEL : 01 42 61 53 24 · INFOFAP@UNEC.FR

 FAFCEA

MCB by Beauté Sélection

Le salon professionnel à ne pas manquer en 2022

RENDEZ-VOUS DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE LA COIFFURE ET DE LA BEAUTÉ, LE SALON MONDIAL COIFFURE BEAUTÉ BY BEAUTÉ SÉLECTION REVIENT DU 10 AU 12 SEPTEMBRE 2022 DANS LE HALL 1 DE PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES.

Le salon professionnel Mondial Coiffure Beauté (MCB) by Beauté Sélection Paris vous attend pour son édition 2022. Organisé par l'UNEC depuis plus d'une quarantaine d'années, le MCB by BS est devenu une vitrine prestigieuse pour les professions de la coiffure et de la beauté. Ce salon permet aux professionnels de s'identifier aux nouveaux enjeux, besoins et aspirations du marché et de se préparer aux défis de l'avenir d'un secteur en perpétuelle mutation. En attendant le programme détaillé qui sera bientôt disponible sur le site www.mcbbystelection.com, voici un aperçu de ce qui est prévu :

- des conférences et tables rondes dédiées au business du secteur ;

- le retour de la 360° Stage pour mettre en avant le savoir-faire made in France et la créativité internationale ;
- la Brand Stage pour découvrir les nouveautés, produits et services du secteur ;
- la Main Stage pour s'inspirer des défilés de haute coiffure ;
- des concours professionnels et internationaux ;
- des temps forts avec les meilleurs talents émergents à l'international.

UN SALON DE 45 000 M²

Cette nouvelle édition aura une nouvelle fois lieu du 10 au 12 septembre 2022 dans le Hall 1 de Paris Expo Porte de Versailles et ses 45 000 m² compartimentés en plusieurs thèmes :

- Cosmétique ;
- Services, digital et mobilier ;
- Store / shopping ;
- Soins homme et barbe ;
- Brand factory ;
- Ongles, maquillage et beauté du regard.

Ce salon se veut ambitieux en accueillant près de 280 exposants (coiffeurs, fournisseurs, écoles, créateurs et autres professionnels) dont bien évidemment un stand de l'UNEC, avec une dimension internationale puisqu'un tiers des participants viendront des 5 continents pour présenter leurs produits, leurs techniques, leurs solutions... Toujours dans cette optique d'ouverture sur le monde, un pavillon brésilien fera son retour pour la deuxième fois au salon, tandis que la surface dédiée au pavillon chinois

◀ Affiche du prochain salon, coiffure réalisée par Beata Bourillon, make-up d'Hiroko Masuda.



sera doublée pour accueillir 40 marques venues d'Asie sur 200 m².

VITRINES DE L'INNOVATION ET DES TENDANCES

Parmi les traditions du MCB by Beauté Sélection, on retrouvera comme l'année précédente plus d'une dizaine d'heures de shows coiffures sur la « Main stage », une programmation artistique dont le but est de présenter lors de défilés les nouvelles collections et les grandes tendances de la saison. L'organisation renouvelée également la « 360° stage » mettant en valeur le savoir-faire des experts sur une scène ouverte afin d'admirer le travail des experts sous tous les angles. Un autre espace nommé « Brand Stage » offrira aux marques un espace pour présenter avec leur équipe technique l'efficacité de leurs produits, leurs techniques et leurs solutions. Face aux succès rencontrés lors des éditions 2019 et 2021, les masterclass privées seront également renouvelées.

RÉVÉLATION DE TALENTS

Le MCB by BS accueillera l'OMC Hairworld 2022, un concours mettant en lice plus de 1 000 candidats issus de 50 pays pour des championnats du monde de la coiffure (plus de 40 épreuves mêlant coiffure, maquillage, bodypainting...).

En partenariat avec le magazine professionnel Estetica, une nouvelle édition du concours « The Emergent Talent » fera également son retour pour 2022. Cet événement permet à 8 talents, repérés par 4 mentors à travers le monde, de dévoiler leur univers et de défendre leurs créations. Nouveauté de cette année : le Concours international « Cils et Ongles par Nail Art

Retour en force du salon

Alors que le secteur est encore très fragilisé par la crise sanitaire, le monde de la coiffure reprend bel et bien des couleurs. Le salon 2021 lancé après 18 mois d'absence dans un contexte de retrouvailles et de relance économique avait alors réuni quelque 30 000 visiteurs soit 60 % de la fréquentation de la dernière édition d'avant-crise, malgré d'importantes restrictions sanitaires. Un résultat très encourageant après une crise sanitaire lourde de conséquences. Le succès de l'édition Beauté Sélection de Lyon en novembre 2021 tend à confirmer cette tendance positive sur le plan national.

France» rassemblera de son côté près de 300 candidats internationaux.

Cette année encore, les Awards de l'innovation, en partenariat avec le magazine *L'Éclairer* récompenseront les produits, les prestations et les trouvailles les plus novateurs aperçus au cours de ces trois jours. Les vainqueurs embarqueront avec le MCB by BS au sein de la délégation Beauty Tech du village francophone du Consumer Electronics Show 2023 de Las Vegas.

PRÉPARER VOTRE VISITE

Une appli mobile dédiée au MCB ainsi qu'une nouvelle plateforme Hair Beauty 365 (hairbeauty365.com) seront lancées, permettant de faciliter la visite et la mise en relation entre exposants et visiteurs le jour même et durant les deux mois suivant le salon.

Cinq bonnes raisons de s'y rendre

Ce salon mêlant, comme à son habitude business, rencontres, tendances et savoir-faire, est une opportunité pour :

- faire de nouvelles rencontres pertinentes et étoffer son réseau professionnel ;
- mettre en avant son entreprise auprès des clients et des prospects ;
- s'inspirer des nouvelles tendances

qui prédominent sur le marché d'aujourd'hui et découvrir celles de demain ;

- faciliter le développement de votre entreprise ;
- aider les grands acteurs du secteur à protéger les intérêts de la profession.



VITALITY's

Vitality's amis des adhérents Unec !

Sur présentation de votre carte d'adhérent UNEC accédez à des réductions* spéciales sur tous les produits VITALITY's chez votre distributeur partenaire officiel VITALITY's-UNEC à retrouver en flashant le QR code.



*réduction proposer à tous les adhérents Unec en accord avec les distributeurs participant à l'opération. Les réductions ne peuvent pas être cumulées avec d'autres promotions spéciales mise en place à titre individuel par le distributeur officiel Vitality's. Sur présentation de la carte d'adhérent Unec en cours de validité, chaque adhérent peut ainsi obtenir une réduction constante sur tous les produits vitality's et sur toute l'année 2022.





Boostez votre activité sur Facebook

AVEC 40 MILLIONS D'UTILISATEURS ACTIFS MENSUELS RIEN QU'EN FRANCE, DONT 51 % DE FEMMES, FACEBOOK EST UN RÉSEAU INCONTOURNABLE POUR TOUTE ENTREPRISE DE COIFFURE DÉSIREUSE DE BOOSTER SA VISIBILITÉ SUR LE WEB.

Animer une page Facebook professionnelle de votre salon, c'est avant tout disposer d'un moyen de communication facile et adapté à votre activité sur le web. Contrairement à un compte personnel, la page professionnelle permet de capter beaucoup plus d'abonnés et de ne pas mélanger vie privée et carrière. C'est un moyen de rester proche de vos clients et d'en toucher de nouveaux à moindres frais. Les réseaux sociaux sont appropriés pour informer sur l'actualité de votre salon, promouvoir votre savoir-faire et fidéliser vos clients. C'est également un coup de pouce supplémentaire pour améliorer votre référencement naturel sur le web (veillez à bien décrire

dans la description de votre salon vos services, vos horaires, vos coordonnées...).

Grâce au gestionnaire de contenus, vous diffusez facilement des publications variées et valorisantes (photos de vos créations, avant/après, vidéos...), que vous pouvez planifier à l'avance.

La page professionnelle vous permet également d'accéder aux outils publicitaires de la plateforme, vous permettant de sponsoriser votre activité de coiffure. Cette fonctionnalité vous permet de vous adresser à des cibles précises, locales, que vous avez identifiées au préalable afin qu'elles répondent au mieux à votre « client idéal ». Les publicités Facebook sont des leviers puissants qui donneront rapidement leurs fruits pour peu

Pensez à faire participer vos collaborateurs

Pouvant être gérée par plusieurs personnes, une page Facebook est un bon moyen d'impliquer positivement vos collaborateurs. Cette collaboration vous permettra de bénéficier des idées de tous, de l'aisance de certains pour le web 2.0 tout en multipliant vos contenus, créant ainsi de l'attractivité et donc, de la visibilité pour votre activité.

chaque fois que vous postez quelque chose, invitez vos abonnés/fans à réagir en leur posant une question simple en lien direct avec le sujet abordé, par exemple, en légende d'un avant/après lissage : « Vous êtes plutôt de la team boucle ou super lisse ? »

Gardez en tête qu'il faut être réactif dans vos échanges. Répondez aux messages privés, likez et commentez l'activité de votre audience en retour. Soyez à l'écoute de potentiels clients qui vous posent des questions ou qui demandent conseil, soyez accessible.

PUBLIEZ RÉGULIÈREMENT

Pour être efficace et drainer du flux, une page Facebook doit être animée très régulièrement. Il est nécessaire de poster plusieurs fois par semaine afin de gagner en visibilité. Privilégiez les contenus de qualité car il en va de l'image de votre salon. Ne cherchez pas uniquement à vendre vos prestations, racontez des histoires, donnez envie en partageant vos plus belles réalisations ou en dévoilant les coulisses de votre entreprise !

Osez le ton décalé, sur les réseaux sociaux, les gens sont là pour s'informer mais aussi pour se divertir, dès lors n'hésitez pas à utiliser par petites touches un ton décalé/humoristique pour capter l'attention. Ne sous-estimez pas le pouvoir d'attraction des vidéos qui sont aujourd'hui beaucoup plus partagées et relayées que les simples photos. Mais attention, là aussi, veillez à ce que la qualité soit au rendez-vous.

que la promotion soit bien amenée et que la cible soit bien choisie. Charge à vous de mûrir cette pratique et de faire des essais. Vous pouvez tester une petite campagne avec peu de budget dans un premier temps et sur une durée limitée (1 mois) afin de voir si cela est efficace.

ATTIREZ DES ABONNÉS ET TROUVEZ DE NOUVEAUX CLIENTS

Pour qu'une page soit efficace, il vous faut vous en occuper pour gagner en visibilité et commencer à construire une base d'abonnés. Invitez vos amis, mais aussi vos clients, vos collègues, vos partenaires pros (fournisseurs, etc.) à aimer ou à s'abonner. Facebook est avant tout un réseau social, construire une bonne base d'abonnés vous demandera un minimum de temps et d'énergie, mais le jeu en vaut la chandelle ! Comme sur Instagram, il est important de rechercher la participation des internautes : à

Checkez vos statistiques

Les pages pros Facebook vous offrent la possibilité de consulter tout un tas de statistiques qui pourront s'avérer précieuses pour le pilotage de votre communication. Ces données vous renseigneront notamment sur le degré d'interaction de vos visiteurs et vous permettront de mieux cerner leurs attentes (voir quel post fonctionne et suscite l'intérêt et a contrario les publications qui n'ont pas déchaîné les foules). Vous pourrez en conséquence ajuster votre communication pour être de plus en plus pertinent.

Une coiffeuse engagée



L'AURÉATE 2022 DU TROPHÉE MADAME ARTISANAT, CATÉGORIE ENGAGÉE, SÉVERINE MONTÉCOT MET SON SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DE PERSONNES MALADES ET ACCOMPLIT AU QUOTIDIEN DES GESTES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT. UNE DÉMARCHE NATURELLE POUR CETTE ARTISAN COIFFEUSE ET PROTHÉSISTE CAPILLAIRE.

À l'occasion de la 3^e édition du concours Madame Artisanat, Séverine Montécot s'est vu remettre le 1^{er} mars dernier le trophée Madame Engagée. Organisé par CMA France, en partenariat avec AXA, ce concours national met à l'honneur les femmes chefs d'entreprise artisanale, collaboratrices et apprenties pour « *leur contribution à l'économie de proximité, promouvoir l'entrepreneuriat et susciter des vocations* ». Dans le métier depuis 20 ans, l'artisan coiffeuse et prothésiste capillaire reprend en 2002 un salon de coiffure situé rue de Mortain, à Saint-Hilaire-du-Harcouët (50). Elle a 22 ans. En 2013, elle investit dans un local de 90 m² au numéro 32 de la même rue et transforme une ancienne librairie en un espace coiffure atypique.

UNE APPROCHE HUMAINE DU MÉTIER

« *J'ai déménagé pour développer une activité de prothèse capillaire en direction de personnes atteintes d'un cancer et de celles qui souffrent de pelade, de calvitie ou d'un manque de densité capillaire. Je voulais apporter un service en plus à ma clientèle et, humainement parlant, aborder différemment mon métier.* » La labellisation Elite

Hair international du salon garantit un accompagnement personnalisé et une excellente prise en charge. Depuis dix ans, Séverine Montécot reçoit ses patientes à la recherche de solutions capillaires, esthétiques et naturelles (peruques, turbans, foulards, chapeaux, bonnets, soins, compléments...) dans une cabine privée

où elle propose également, en tant qu'ambassadrice René Furterer, soin et massage du cuir chevelu. « *Le SPA capillaire invite les clients à la relaxation, dans une ambiance zen avec bougies, lumière tamisée et musique douce.* »

**« JE VOULAIS
APPORTER UN
SERVICE EN PLUS
À MA CLIENTÈLE
ET, HUMAINEMENT
PARLANT, ABORDER
DIFFÉREMMENT
MON MÉTIER. »**

UN ENGAGEMENT AU QUOTIDIEN

Particulièrement sensible à la cause environnementale, la lauréate participe depuis plusieurs années au recy-

clage des cheveux. « *J'envoie les cheveux courts à l'association Coiffeurs justes qui les valorise en boudins pour filtrer les eaux polluées par les hydrocarbures. Ceux de plus de 25 cm partent chez Solidhair où ils serviront à la fabrication de peruques.* » Dans le même esprit écoresponsable, tous les produits de coloration utilisés et disponibles à la vente chez Art Coiffure sont naturels, bio et vegan.



PLANITY



UN PORTAIL DE RÉSERVATION EN LIGNE POUR VOS CLIENTS

par prestations, distances, disponibilités et avis



UNE PRISE DE RENDEZ-VOUS SANS COMMISSION 24H/24

sur site Web et App mobile



UN OUTIL DE GESTION DE VOS RENDEZ-VOUS

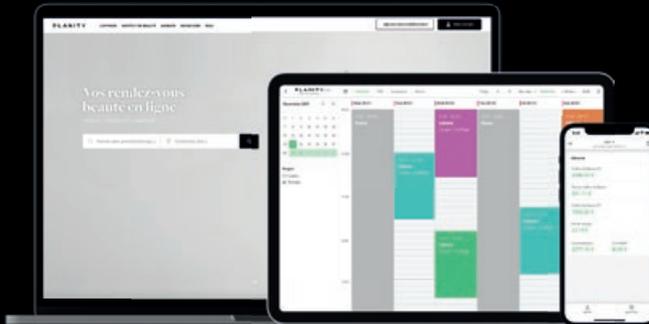
sur ordinateur, tablette et mobile



UN LOGICIEL DE CAISSE CERTIFIÉ

pour gérer et analyser votre activité

Déjà **75 millions de RDV !**





Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle comme
dans votre vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi

